



SOMMAIRE

Éditorial: Un an après l'appel d'Avignon, Où en sont les relations entre organisations ?

R. Lécuyer,p1

les régions,p2, 3

Lu dans la pressep 4

A vot' bon cœur m'sieurs-dames, le bénévolat en question,

C. Ballouard,p 5, 6

Psychologie à l'université: Un paysage en mutation, des enjeux majeurs pour la discipline

.....p 8

Une politique citoyenne en santé mentale 9

Conférence régionale de gériatrie en Ile-de-France: Un état des lieux, F. Léonard.....p 10

Les Entretiens francophones de la Psychologiep12, 13

Réglementer la déontologie des psychologues, pourquoi?

Comment?p. 14

Hier, aujourd'hui et demain: B. Guinotp15

Revue de presse.....p15

Rejoignez la Fédération,p16

Directeur de la publication

Roger LECUYER

Rédactrice en chef

Brigitte GUINOT

Comité de rédaction

Christian BALLOUARD,

Marie-Christine GELY-

NARGEOT,

Stéphanie ANDRU

Marie-Jeanne ROBINEAU,

Dominique SZEPIELAK,

Bruno VIVICORSI

N° ISSN - 1763-4113

FFPP 92 rue

du Dessous des Berges

75013 Paris

Permanence téléphonique

le mardi après midi

Tel/fax. 00 33 (0) 1 43 47 20 75
www.ffpp.net - siege@ffpp.net

UN AN APRÈS L'APPEL D'AVIGNON, OÙ EN SONT LES RELATIONS ENTRE ORGANISATIONS ?

I

l y a un an se tenait en Avignon le « Forum » organisé par le Journal des Psychologues, et dans le cadre de ce Forum, une table ronde où, au nom de la FFPP j'ai lancé un appel aux autres organisations pour une coopération, appel relayé et repris par Benoît Schneider, Président de l'AEP. Comme nous l'avons dit par la suite, cet appel a été entendu, puisqu'une série de réunions a eu lieu depuis pour discuter entre organisations de la réforme du code de déontologie et des conditions de sa réglementation. Par la suite, la SFP et le SNP ont accepté de participer à la commission mise en place par l'AEP, pour la constitution d'un référentiel de compétences du master de psychologie. L'AFPS a accepté la proposition de la FFPP et c'est un membre de l'AFPS qui représente la FFPP à la commission EFPA sur les psychologues de l'éducation (Cf. Fédérer N°29). En septembre, la FFPP et la SFP sont allées ensemble rencontrer deux conseillers de M. Bernard Accoyer pour demander la révision de l'article 52 de la loi sur la santé. La SFP et le SNP acceptent de participer à la journée débat sur la LRU organisée le 1^{er} décembre par l'AEP. On peut donc voir que la question posée dans le titre de cet éditorial reçoit un certain nombre de réponses positives et s'en réjouir.

Mais les événements ont semblé prendre dans la période récente une tournure moins favorable. Lorsque la FFPP est allée avec la SFP voir les conseillers de M. Accoyer, elle avait proposé au SNP de participer à cette délégation. Le SNP a préféré y aller de son côté. Peu de temps avant la réunion entre organisations du 29 septembre dernier au sujet du code de déontologie, le SNP a fait savoir par lettre adressée au seul président de la FFPP qu'il ne viendrait pas à cette réunion, et qu'il n'en discuterait dorénavant qu'avec les partisans d'un ordre des psychologues. La FFPP et la SFP ont fait des efforts pour avoir une action commune avec le SNP et le SPEL sur l'article 52. Le SNP a exigé que l'action inclue tous les partenaires qui avaient participé aux discussions au Ministère de la Santé, et donc le SIUEERPP et le « Réseau National des Psychologues » de madame Stirn. C'était une bonne idée, que la SFP et la FFPP ont immédiatement acceptée. Mais depuis, Gérard Guingouain, président de la SFP a envoyé à l'ensemble des partenaires un projet de lettre à la Ministre, et la réponse du SNP, du SIUEERPP, et de Mme Stirn a été de ne pas participer à cette action. L'idée de discussions entre l'ensemble de ces partenaires sur le fond, et donc sur ce que devrait être l'article 52 dans une rédaction satisfaisante pour les organisations de psychologues a été retenue, mais aucune date n'a pu encore être arrêtée.

Il existe d'un côté une volonté très claire de certains d'obtenir la création d'un ordre des psychologues, alors que d'autres (plusieurs organisations associées à la SFP) ont pris position contre. La FFPP pour sa part souhaite que le débat soit le plus approfondi possible avant d'arrêter une position. Faut-il faire un rapprochement entre cette bataille pour l'ordre et le frein mis à l'action commune ? La lettre du SNP à la FFPP avant le 29 septembre irait dans ce sens. Mais ne faisons pas de procès d'intentions : nos collègues ont peut-être d'autres et excellentes raisons que nous ne percevons pas.

Le verre est-il à moitié vide ou à moitié plein ? Chacun apportera sa réponse à cette difficile question. La FFPP a développé depuis très longtemps une politique d'ouverture et de main tendue, qui n'a pas eu d'effets positifs au départ, mais sa relance publique au Forum du Journal des Psychologues a permis qu'une coopération s'instaure entre organisations sur plusieurs points : sur l'évolution du code de déontologie tout d'abord ; sur la réglementation de la déontologie ensuite ; sur les avatars de l'article 52 et de son décret d'application impossible enfin. Dans la période récente, certains semblent décrocher, et la question de l'ordre clive.

Sur cette question, qui conditionne très largement ce que sera la profession dans l'avenir en France, l'importance des enjeux ne facilite pas la sérénité des débats. Néanmoins, la FFPP a choisi une voie difficile : d'une part elle souhaite un débat interne qui soit le plus approfondi possible, et le *Fédérer Spécial* illustre bien cette volonté, et doit permettre que des débats s'instaurent dans les coordinations régionales sur ces questions. D'autre part, la FFPP agit pour que cette réflexion soit menée en liaison avec les autres organisations, car une seule organisation, quelle qu'elle soit, ne peut imposer son point de vue, pour ou contre un ordre.

Roger Lécuyer

Les régions

Vous souhaitez joindre un(e) représentant(e) de la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie de votre région, n'hésitez pas, d'un clic toute l'équipe vous écoute.

FFPP Aquitaine (24, 33, 40, 47, 64)

Présidente : Françoise Bissey

aquitaine@ffpp.net

FFPP Auvergne (03, 15, 43, 63)

Présidente : Danièle Coste

auvergne@ffpp.net

FFPP Bourgogne (21,58,71,89)

Jean-Yves Baudouin

bourgogne@ffpp.net

FFPP Champagne-Ardenne (08,10,51,52)

Président : Arnaud Calmus

champagneardenne@ffpp.net

FFPP Centre (18, 28, 36, 37, 41,45)

Président : Daniel Le Garff

centre@ffpp.net

FFPP Corse (2A,2B)

Présidente : Dominique Fanni

corse@ffpp.net

FFPP Franche-Comté (25,39,70,90)

Vincent Perrier

franchecombe@ffpp.net

FFPP Guadeloupe (971)

Timothy Montoute

guadeloupe@ffpp.net

FFPP Haute Normandie (27,76)

Présidente : Dominique Boimare

hautnormandie@ffpp.net

FFPP Ile-de-France (75,77,91,92,93,94,95)

Président : Florent Léonard

iledefrance@ffpp.net

FFPP Languedoc Roussillon (11,30,34,48,66)

Anne Gayral

languedocroussillon@ffpp.net

FFPP Limousin (19,23,87)

Présidente : Sylvie Dauriac

limousin@ffpp.net

FFPP Lorraine (54,55,57,88)

Président : Rémy Mervelet

lorraine@ffpp.net

FFPP Nord-Pas-De-Calais (59,62)

Président : Arnaud Delmaere

nordpasdecals@ffpp.net

FFPP Paca (04,05,06,13,83,84)

Présidente : Claude Sablé

paca@ffpp.net

FFPP Pays-De-Loire (44,49,53,72,85)

Christine Jeoffrion

paysdeloire@ffpp.net

FFPP Poitou-Charentes (16,17,79,86)

Véronique Bonnaud

poitoucharentes@ffpp.net

FFPP Rhône-Alpes (01,07,26,38,42,69,73,74)

Président : Robert Martin

rhonealpes@ffpp.net

En cas de dysfonctionnement d'une adresse régionale,
Envoyez votre courriel à siege@ffpp.net qui transmettra.

lorraine@ffpp.net

Suite à l'Assemblée Générale constituante qui a eu lieu le vendredi 26 octobre,
La région Lorraine dispose d'un bureau dont les membres sont :

Rémy MERVELET, président
Sophie SERY, secrétaire
Céline THIETRY, secrétaire adjointe
Elise MARCHETTI, trésorière
Christophe DEFERT, trésorier adjoint



Prochaine réunion plénière

le Vendredi 30 Novembre à 19h,
Campus Lettres et Sciences Humaines,
Université Nancy 2 (bâtiment J).



centre@ffpp.net

Naissance de la région Centre

La première Assemblée Générale de la FFPP Région Centre a eu lieu le 6 octobre 2007 à l'Institut Régional des Sourds et Déficiants Auditifs (IRESDA) de Saint Jean de la Ruelle qui nous avait gracieusement prêté une salle.

Après la présentation de la première année de fonctionnement de la Coordination FFPP Régionale Centre, le président provisoire Daniel Le Garff a déploré l'absence des représentants de l'Université pourtant membre de la FFPP par le biais de l'AEPU qui est, au niveau national un réel partenaire. Il est dommage que cela ne se retrouve pas au niveau régional.

Puis le président provisoire propose à l'assemblée une lecture du projet de règlement intérieur de la FFPP Centre. Celui-ci avait été donné en pièce jointe lors de la convocation. Après rapide discussion, le règlement intérieur de la Coordination FFPP Régionale Centre est adopté à l'unanimité. Ainsi nous pouvons dire, comme le président provisoire : « La FFPP Centre est née le 06 octobre 2007 ».

Ensuite les échanges ont permis de dresser la liste des sujets que l'assemblée régionale souhaiterait voir travailler par la FFPP, tant régionale que nationale :

- Le temps Formation, Information, Recherche (FIR).
- Le Code de Déontologie des psychologues : Question sur la valeur légale du Code actuel et sur la réglementation du Code.
- La Commission Nationale Consultative de Déontologie des Psychologues (CNCDP).
- Question sur la création d'un ordre des psychologues.
- Question sur le Secret Professionnel et sur le secret partagé.
- La question de l'Accréditation : Question de l'évaluation de la qualité des services rendus. Question sur la satisfaction des usagers, des patients.
- La question des stages et stagiaires : La loi du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances ne permet plus de recevoir des stagiaires plus de 3 mois sans gratification compensatoire.

Est venu ensuite le moment de l'élection des membres du bureau de cette coordination régionale. Huit personnes ont été élues, dont 4 membres de l'ancien bureau provisoire. La répartition des rôles de chacun se fera lors de la première réunion du nouveau bureau qui aura lieu le samedi 15 décembre 2007 à 9h30 à Saint-Jean de la Ruelle. En attendant les nouvelles nominations, le président, la secrétaire et la trésorière du bureau provisoire géreront les affaires de la FFPP région Centre.

Daniel Le Garff



aquitaine@ffpp.net

06 17 68 34 26

Les permanences
(à l'intention d'un public élargi)

le 13 Novembre avec Annie Delaye et Sandrine Charruel

le 11 Décembre avec Angélique Mallet et Anouck Fonchain

le 8 Janvier 2008 avec Françoise Bissey et à définir ...

**salle 605, Complexe de la République,
rue Carnot à PAU, entre 18h et 20h,**

Brèves

Depuis Septembre et jusqu'en Février/Mars, la FFPP Aquitaine soutient un dispositif de réflexion sur la pratique professionnelle; un groupe de psychologues se réunit pour des "échanges sur les pratiques" autour d'un médecin psychologue et psychothérapeute qui leur a proposé un fonctionnement de type "groupe Balint".

Les psychologues de la région ont été invités à communiquer des thèmes qu'ils souhaiteraient aborder au sein de la FFPP Aquitaine en 2008 avant le 11 Décembre 2007 par un courrier joint au compte rendu de la Réunion Plénière du 9 Octobre relative aux "Écrits du psychologue".

« Les écrits du psychologue »

Le débat a été animé par Magali Mendiondo qui avait participé à la formation FFPP sur les écrits du psychologue à Paris.

Questionnement ouvert à la suite de ces échanges:

§ " comment gérer une transmission nécessaire, donc aborder la problématique de l'accessibilité à tous ?

§ Quelle déontologie pour les écrits du psychologue-formateur ?

§ Au regard de la responsabilité juridique du psychologue, comment aborder la prise de notes ?

§ Quelle responsabilité du psychologue dans l'utilisation qui peut être faite de ses écrits ? "

REUNION PLENIERE

**le Mardi 8 Janvier 2008, 20h30-22h,
salle 605 Complexe de la République, rue Carnot, à PAU.**

Soirée autour des

- Avancées du Colloque Psychologie et Psychopathologie de l'enfant: 30 ans de clinique, de recherches et de pratiques (Octobre 2007- Mutualité à Paris),

- Présentation des thèmes proposés pour les plénières de 2008,

- "État" de la FFPP Aquitaine autour d'un pot de Nouvel An.



CONSULTER L' AGENDA DU SITE
<http://www.ffpp.net/modules/extcal/calendar.php>

Colloques, congrès, séminaires, journées d'étude
Evénements de la FFPP: dates des réunions, rencontres nationales ou régionales
Vous pouvez également poster les événements en lien

obligation légale d'inscription sur la liste ADELI

Obligation d'inscription pour tous les psychologues sur les listes départementales des personnes autorisées à faire usage du titre de psychologue, quels que soient leur statut (fonctionnaire, salarié, libéral) ou le secteur d'exercice (santé, éducation, travail, justice, territoriale, police, armée,...)

Inscription dès maintenant dans les préfectures de région (Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale, service de gestion rattaché à la DREES, Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques, chargé de la gestion ADELI)

BIENTÔT NOEL OFFREZ DES LIVRES !

Et passer commande sur le lien **amazon** du site de la FFPP. (Cliquez sur un des livres présentés à droite page d'accueil du site vous serez dirigé vers le site amazon. Vous pourrez alors passer commande de n'importe quel autre produit)



La FFPP reçoit une commission sur les ventes. Alors n'hésitez plus! Vous participez ainsi à la maintenance du site (anonymat sur les commandes)

Vous pouvez également proposer des ouvrages à inscrire sur le site

Envoyez un courriel à siege@ffpp.net
En indiquant en objet livres amazon

amazon.fr

Infos : lu dans la presse

Mme Huguette BELLO, députée a déposé une proposition de loi visant à l'adoption d'une loi-cadre contre les violences faites aux femmes,
<http://www.assemblee-nationale.fr/13/propositions/pion0400.asp>

Observatoire nationale de la délinquance (OND) a publié son 3e rapport annuel

Lire le rapport . <http://www.inhes.interieur.gouv.fr/>

Lu dans le Monde du 13.11.07, l'article d' **Isabelle Mandraud** qui expose les grandes lignes du rapport :
« Les violences physiques ou sexuelles ont concerné près de deux millions de personnes de 18 à 60 ans en France, soit 5,6 % de la population, au cours des années 2005 et 2006 ». Elle rappelle que « cette estimation est le fruit d'une enquête de l'Insee menée auprès d'un échantillon de plus de 11 200 personnes au premier trimestre 2007, pour le compte de l'Observatoire nationale de la délinquance (OND). » Enfin elle souligne que « 930 000 victimes de violences physiques ont été agressées par une personne qui ne vit pas avec elles, tandis que 820 000 l'ont été à l'intérieur de leur famille. "*Peu ou mal connue jusqu'à aujourd'hui, (cette) violence à l'intérieur des ménages révèle un phénomène d'une fréquence comparable à celle des autres violences physiques*", souligne l'OND. Et de dire en conclusion : « Dans cette catégorie, les femmes sont majoritaires. »

Toujours dans le Monde (édition du 14.11.07.) un article de Anne Chemin

« Le nombre d'enfants en danger a augmenté de 20 % depuis 1998 » rappelle-t-elle. Et toujours selon l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS), qui a rendu publiques, lundi 12 novembre, ses statistiques annuelles, 98 000 enfants ont fait l'objet, en 2006, d'un signalement, soit mille de plus que l'année précédente. La journaliste rappelle que « les enfants en danger sont soit des enfants maltraités qui ont subi des violences, soit des enfants "à risque" dont la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation sont compromises au sein même de leur foyer. » Dans plus de la moitié des cas (53 %), ces enfants sont menacés en raison des "*carences éducatives des parents*". Sont ensuite décrits « les conflits de couples (22 %) et les violences conjugales (11 %). Elle insiste sur la notion de précarité qui fait des ravages : « de 2005 à 2006, le nombre de signalements liés au "*chômage, à la précarité ou aux difficultés financières*" a augmenté de 16 % ». Il est clairement établi que les "violences psychologiques" ont pris de plus en plus d'importance : « de 1998 à 2006, le nombre d'enfants qui en ont été victimes a plus que doublé, passant de 1 700 à 3 800. » et de poser la question de savoir : « si ces comportements sont devenus plus fréquents ou si les travailleurs sociaux y sont aujourd'hui plus attentifs ».

Avis de recherche!

La FFPP recherche praticiens et universitaires pour participer auprès de la HAS à un travail de recommandations de la prise en charge psychologique dans le cadre de la chirurgie de l'obésité.
faites vous connaître auprès de Brigitte Guinot.
brigitte.guinot@ffpp.net



Fédérer 31

**"Vous appréciez Fédérer?
faites-en profiter vos collègues!"**

Diffuser le dans votre réseau

A vot' bon cœur m'sieurs-dames, le bénévolat en question

"Se payer sur le dos de la bête" : quelle drôle d'expression pour faire valoir le bénévolat du psychologue. Elle est effrayante, mais peut-être aussi terriblement vraie par ce qu'elle condense. Elle appelle quelques commentaires de bon sens et à rebrousse poil. Aussi, partions-nous de cette phrase issue d'un texte de Anne Françoise Lof, paru dans le n° 30 de Fédérer, qui a le mérite de s'emparer du sujet et de poser la question essentielle concernant le bénévolat : comment se paient les personnes ? Plusieurs cas de figure sont à examiner lorsqu'il s'agit de la situation des psychologues et plusieurs questions vont rester en suspens.

Deux situations sont répandues chez les psychologues dans la sphère associative plus particulièrement, car c'est le secteur qui côtoie le plus les bénévoles, toutes formations confondues, non formation comprise. Ils sont plutôt stagiaires en entreprise, mais aussi précaires aidés dans le public. Une des caractéristiques situationnelles prépondérantes concernant le milieu associatif est la négligence d'un recrutement. Il n'est pas inutile de rappeler que le bénévolat ruine des postes. Bien souvent, comme une héli-négligence, une méprise en compte, mais surtout l'ignorance d'une alternative prive un autre psychologue d'un emploi par l'empêchement de l'aboutissement d'un projet. Des psychologues sont en effet capables de monter des projets et de les vendre, qu'ils en soient gênés par des collègues qui n'ont pas cette compétence est fort dommageable. Un tel préambule trop aisément posé conduit à contextualiser les deux situations les plus fréquentes, il s'agit des jeunes diplômés et des retraités. Nous précisons donc quelques points avant d'envisager les motivations les mieux repérées.

Il existe une inflation du nombre de psychologues sur le marché et une pléthore d'universitaires pour l'ignorer. Le combat pour un numerus clausus adapté et une régulation des flux étudiants est primordial pour la profession, la pétition lancée par la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie en mars 2006 sur le sujet est toujours



d'actualité, même si l'écho tend à faire larsen actuellement. (<http://www.ffpp.net/modules/mydownloads/viewcat.php?cid=9>)

Il y a encore quinze ans, nous étions offusqués qu'un psychologue accepte un contrat précaire aidé, aujourd'hui nous ne sommes plus étonnés qu'un psychologue soit embauché sur un poste d'éducateur. La déclin des conditions de travail et le déclin du salaire des psychologues s'intègre dans un



marasme ambiant. Comment comprendre cependant ce qui amène un psychologue à considérer son activité de travail et à la faire valoir auprès d'autrui comme don de soi, de ses compétences et de son temps sans contrepartie financière ? Quelle dévaluation prévaut alors aux réalisations d'un psychologue susceptible de conduire à une dévalorisation de son activité ?

La stratégie qui consiste à proposer une activité bénévole dans l'attente d'une rémunération ultérieure en poste ou en vacances n'est pas suffisamment payante tant elle est embrumée des illusions qu'un jeune diplômé doit perdre. Aussi, est-il nécessaire d'évaluer les situations proposées pour que la création d'un emploi se fasse dans un délai raisonnable. Une formation à bac + 5 devrait conduire a fortiori à ce type d'analyse. Mais quels aspects peuvent masquer le repérage des critères fiables d'une telle évaluation ? Certes, la visibilité sociale de la psychologie peut entraver la démonstration d'une rentabilité sociale, mais peu en ce qui concerne les domaines classiques d'intervention, d'accompagnement ou d'évaluation. Certes, l'expérience peut bénéficier de stages y compris répétés (merci les D.U. qui prorogent le statut d'étudiant à la suite d'un master), mais l'exploitation n'a jamais été démentie et la grogne monte. Le bénévolat devient d'ailleurs si répandu dans la gestion des ressources humaines et les questions juridiques si épineuses qu'un statut à mi-chemin entre le bénévole et le salarié apparaît avec la loi du 23 mai 2006 : le volontaire. Il touche une indemnité mensuelle qui ne peut excéder, mais exaspère tout de même, la somme de 634.80 euros au 01-02-07. Il n'en reste pas moins nécessaire que les psychologues se lancent dans une réflexion pour que le bénévolat ne devienne pas toxique pour leur insertion professionnelle.

Une toxicité narcissique est plus flagrante chez les personnes retraitées qui ont du mal à clore une carrière, se divertissent avec un nouveau champ d'investigations et se réparent de leur propre souffrance. Même si l'expérience n'est en rien proportionnelle au nombre des années, il est toujours possible

d'exercer en libéral et/ou mettre son utilité au service des cadets. Qui peut cependant travailler gratuitement ? A moins que d'analyser des situations, écouter la souffrance des personnes et résoudre des problèmes soit un divertissement ou une activité interchangeable avec nombre d'autres professionnels.

Une toxicité insidieuse surgit lorsqu'un jeune diplômé pousse l'ingratitude en acceptant de ne pas être payé, venant ainsi conforter une dévalorisation sociale que nombre d'employeurs potentiels sont prêts à cautionner tant est répandue une fonction touristique de la psychologie : il est bien connu que nous sommes tous psychologues ! Pourquoi payer un professionnel quand l'activité est simple et à la portée de tous ? Une opinion qui vient à la rencontre de l'altruisme bienveillant de tant d'autres bénévoles à qui l'on demande seulement d'avoir « bon cœur ». L'irresponsabilité du psychologue s'accroît par une posture si légère qu'il peut disparaître du jour au lendemain sans rendre de comptes et par une position peu rassurante pour les personnes et dédaigneuse pour les situations suivies.

Les psychologues se débattent depuis fort longtemps avec des questions connexes comme la valeur de l'argent dans une prise en charge, pour les personnes qui ne paient pas par exemple, et le cadre thérapeutique dans son élasticité et ses distorsions, lors de nouvelles modalités pratiques d'exercice notamment, pour ne pas les évacuer avec autant d'inconsistance au travers de ce phénomène du bénévolat. La déontologie du psychologue de plus en plus inscrite dans son cursus doit absolument conduire à une réflexion partagée sur le sujet avec l'ensemble de la profession, même en relevant de l'éthique de chacun, pour que les conditions d'exercice soient vivables, leur sérénité étant déjà suffisamment malmenée par les tentatives d'effectuer des missions psychologiques sans psychologie et avec l'assentiment forcé des psychologues. Dans un tel contexte, la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie ne peut encourager, soutenir ou cautionner le bénévolat des psychologues, même si elle peut en comprendre son usage comme stratégie d'embauche. Elle met cependant en garde sur le caractère désuet de celle-ci, qui ne saurait être privilégiée et ne doit pas excéder le délai usuel d'une création de poste. Elle rappelle par ailleurs que les stages supérieurs à trois mois doivent être rémunérés.

Christian Ballouard



Illustré par les ateliers perplexes
<http://perplexes.org>
Nous illustrons, nous écrivons,
contactez-nous:
xda@altern.org

Brèves Brèves Brèves Brèves Brèves Brèves

Proposition de loi tendant à créer au sein de l'Éducation nationale un service de la psychologie pour l'éducation et l'orientation des élèves, déposée le 23 octobre 2007

Pour la consulter : <http://www.ffpp.net/modules/news/article.php?storyid=244>

Le rapport Ménart sur la maladie d'Alzheimer vient de sortir, un site dédié pour y répondre sera mis en ligne dans qq jours.

http://juvin.typepad.fr/philippe_juvin_la_garenne/2007/11/plan-alzheimer-1.html

Dossier Alzheimer

http://www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/alzheimer/plan.htm#plan_2008_2012

Chacun peut y apporter ses commentaires et propositions.

Fédérer 31

Brèves Brèves Brèves Brèves Brèves Brèves

Budget 2008 : Mme Rachida Dati, garde des sceaux, annonce devant la commission des lois du Sénat, des moyens renforcés pour une justice plus moderne

Lire la suite sur

<http://www.ffpp.net/modules/news/article.php?storyid=249>

À propos de « L'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap »

Réunion européenne régionale tripartite : Compte rendu

Lire la suite

<http://www.ffpp.net/modules/news/article.php?storyid=240>

Formation d'animateurs de groupes d'analyse des pratiques

Objectif pédagogiques : acquérir les compétences nécessaires pour mettre en place une qualité d'expression et d'écoute facilitant l'implication de tous dans le travail demandé, l'étude des situations, la régulation et le réajustement des pratiques.

S'approprier des méthodes de présentation d'une situation problème, étudier ses principaux aspects, notamment ses dimensions professionnelles et personnelles.

Objectifs pratiques : trois thèmes principaux sont abordés durant les sessions :

- Spécificité de l'écoute des professionnels en situation d'analyse des pratiques, ce qu'elle demande comme ajustement par rapport à la pratique des psychologues en relation de face à face.

- Finalités, principes et méthodes d'animation des groupes d'analyse des pratiques,

- Préparation, suivi et organisation matérielle de ce type de réunion, utilité et méthodes d'élaboration des comptes rendus

Méthodologie :

- Elles sont actives et participatives et demandent une implication des stagiaires tout au long de la formation.

- Des exercices, des présentations de cas, des mises en situation, leur permettront de mieux comprendre le fonctionnement des groupes et de ses participants et de s'exercer à l'animation.

- L'entraînement à l'animation des réunions d'analyse de pratiques professionnelles à partir de cas concrets apportés par les participants ou (et) l'animateur permettra la prise en main de méthodes d'exposition et d'explicitation des problèmes.

Apports théoriques : Ils seront proposés en réponse aux questions des participants et en tenant compte de l'expérience

de chacun. Sont généralement présentés :

Les principes du fonctionnement d'un groupe en réunion

Sens, objectifs et spécificité des réunions d'analyse des pratiques

Les concepts et les méthodes de conduite des réunions d'analyse des pratiques

Les conditions de réussite, les écarts, les difficultés

Public concerné : psychologues

2 Intervenants : Georges Arbus, Psychosociologue, enseignant formateur à Paris VII et à Paris XIII, membre du Groupe de Recherche sur l'Enfance et l'Adolescence, (GRAPE) et de la Société Française de Gériatrie et de Gérontologie et Sylvie Dauriac, Psychologue clinicienne, Formée à l'animation de groupes et à l'analyse des pratiques au GRAPE.

Modalités :

Durée : 6 jours en trois sessions de deux jours chacune avec un intervalle d'environ un mois entre les sessions

Taille du groupe : 12 à 14 participants

Dates : 4 et 5 février 2008, 17 et 18 mars 2008, 19 et 20 mai 2008.

Lieu de la formation : Paris

Tarif : 990 euros institutions et organismes

30% de remise pour les inscriptions individuelles, soit 693 euros

10% de remise supplémentaire sur le tarif individuel pour les membres de la FFPP, soit 624 euros

Renseignements et Inscriptions : contacter Jeannine Accoce – siège FFPP 92 rue du Dessous des Berges – 75013 Paris.

Courriel : siege@ffpp.net – Permanence téléphonique le mardi après-midi au tel/fax 01 43 47 20 75

Site internet : www.ffpp.net

Règlement : par chèque à l'ordre de la Fédération Française de Psychologues et de Psychologie ou par virement.

Vendredi 30 novembre 2007

De 10h30 à 17h

Réunion du groupe de travail VAE

Organisé par la Commission pédagogique de l'AEPU, le groupe de travail VAE poursuivra sa mise au point d'un référentiel Master.

Participants AEPU, FFPP, AFPTO, AIPPC, SFP, SNP
Boulogne, salle à préciser

samedi 1er décembre 2007

10h à 16h30 à Boulogne

Journée débat

« la psychologie à l'université »

Proposée par l'AEPU

Vendredi 7 décembre 2007

De 13h à 15h

Commission rôle et place du psychologue dans le champ de la santé (regroupement psychothérapie + gérontopsychologie)

De 15 à 17h

Réunion du comité d'organisation des 3e Entretiens Francophones de la Psychologie

De 17h à 21h

Bureau Fédéral élargi

A Boulogne

Samedi 8 décembre 2007

De 10h à 17h



Psychologie à l'université: Un paysage en mutation, des enjeux majeurs pour la discipline

**Samedi 1er décembre à l'Institut de Psychologie – Université Paris-Descartes
Boulogne Billancourt
Débat public de 10h à 16h30
Entrée libre**

ARGUMENT DE LA JOURNÉE

A l'issue d'un débat public conduit au pas de charge et du débat parlementaire de l'été la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative « aux libertés et responsabilités des universités » a été publiée au Journal officiel du 11 août 2007.

L'adoption de la loi continue à susciter bien évidemment débat dans le monde universitaire: des dispositions essentielles concernant le mode de gouvernance des universités (caractéristiques des mandats électifs, composition des conseils, dispositions statutaires relatives aux composantes) ou encore de responsabilités nouvelles en matière budgétaire ou de gestion des personnels vont profondément modifier à terme le paysage universitaire. Elle s'inscrit dans un mouvement de réformes en application (AERES) et à venir.

La loi d'août 2007 et ces réformes concernent les enseignants-chercheurs en psychologie comme elle concerne l'ensemble de leurs collègues universitaires. Mais elle concerne sans doute les psychologues plus que d'autres.

Elle les concerne déjà par les enjeux liés aux modifications des structures internes (UFR), des modalités d'élections au sein des conseils qui vont définir la politique de l'établissement, des modalités de recrutement des enseignants-chercheurs, des modalités d'habilitation des diplômés et des structures de recherche.

Mais elle les concerne surtout parce que les psychologues sont de façon élective concernés par:

- ♦ la régulation des flux: si les dispositions relatives à la sélection à l'entrée en Master 1 a été repoussée sous la pression étudiante, la question reste en suspend quant à ses enjeux et à ses modalités de régulation ;

- ♦ la question de l'insertion professionnelle (pour laquelle des dispositions spécifiques sont envisagées par la loi) et la qualité de l'encadrement des stages est posée ;

- ♦ la conception des dispositifs de formation: formons nous des psychologues? Que des psychologues? Quels enjeux relatifs à la délivrance du titre et à cet égard quelle incidence de la fusion des masters pro et de recherche?

L'AEPU s'inscrit dans une démarche de réflexion unitaire avec les praticiens au sein de la FFPP. Outre les positions prises jusqu'ici sur la question de la régulation des flux, elle s'est montrée volontariste sur la question de la VAE en associant à sa démarche les organisations qui ont accepté et sur des points d'accompagnement pédagogique ou de soutien aux enseignants-chercheurs. Elle réunit régulièrement les responsables de diplôme et les directeurs de département ou d'UFR pour leur permettre de bénéficier des échanges avec leurs collègues d'autres universités.

Dans le contexte actuel, il est temps d'envisager une position nouvelle: approfondir le débat sur les questions essentielles soulevées ci-dessus, favoriser une dynamique collective pour défendre des positions spécifiques au sein de l'Université.

L'AEPU invite donc l'ensemble des acteurs de la vie universitaire à débattre du devenir de la psychologie dans le contexte de la loi d'août 2007. Directeurs d'UFR ou de département, responsables de diplômes, responsables de laboratoires, collègues élus dans les instances sont spécialement conviés à une **journee de débat le 1er décembre (Institut de Psychologie, Paris V, Boulogne-Billancourt)**

Ces débats seront introduits par plusieurs intervenants présents au titre de leur fonction institutionnelle ou au titre de leur action militante.

***Benoît Schneider** Président de l'AEPU*

Chaque organisation ou institution représentée (cf. ci-dessous) disposera d'un temps court pour exposer point(s) de vue, question(s) et/ou argument(s) clairement explicités qui lui paraissent les plus saillants ou dont les enjeux sont les plus marqués au regard de la position dont ils sont les représentants.

10h-10h15: Benoît Schneider, Président de l'AEPU

Accueil et introduction au débat

10h15-10h30: François Le Poulter, Pr. de psychologie sociale, Président de l'Université Nancy 2.

10h30-10h45: Un représentant du CNU (sous réserve),

10h45-11h: Brigitte Guinot, Psychologue, représentant la FFPP.

11h-11h15 : Iain Somat, Pr. de psychologie sociale à l'Université Rennes 2, représentant la SFP.

11h15-11h30: Patrick Ange Raoult, Maître de Conférences en psychologie clinique à l'UFR de Chambéry, représentant le SNP.

11h30-11h45: Jean-Yves Bertholet, Maître de conférences en psychophysiologie, Représentant la Commission Licence de l'AEPU.

11h45-12h: Jean-Luc Viaux, Pr. de psychopathologie à l'Université de Rouen, « Témoin » enseignant-chercheur.

12h-12h30: Echanges synthétiques en vue des débats de l'après-midi.

12h30 -14h: Pause

14h-16h30.: Débat avec l'ensemble des participants :

Informations pratiques : pas de restauration possible dans les locaux. Plusieurs restaurants sont ouverts aux alentours

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à Jeannine Accoce, responsable du siège de la FFPP siège@ffpp.net



Fédération
Française
des Psychologues
et de Psychologie

La fédération partenaire

3^{ème} FORUM EUROPEEN INTERASSOCIATIF POUR UNE POLITIQUE CITOYENNE EN SANTE MENTALE

**CHOISIR SA VIE :
L'EGALITE DES CHANCES
POUR UNE VIE INDEPENDANTE
PARIS 27, 28, 29 février 2008**

**Coordonné par ADVOCACY France
Association d'usagers de la santé mentale**

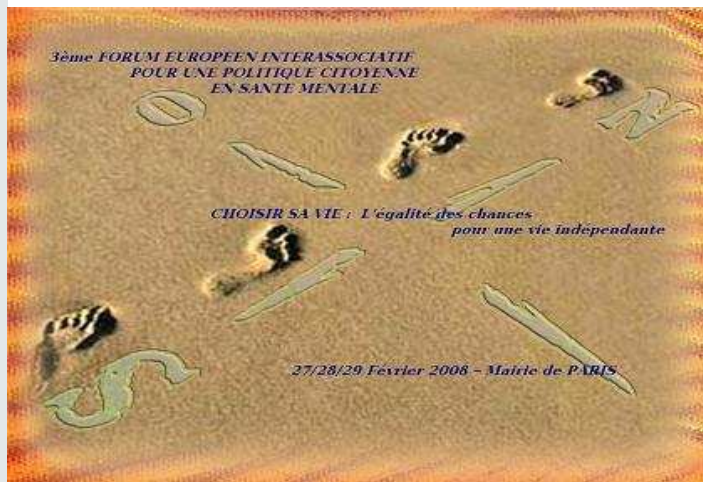
Ce 3^{ème} Forum pour une Politique Citoyenne en Santé Mentale se situe dans la continuité des 2 premiers forums : coordonné par Advocacy France, il est organisé par un collectif interassociatif, composé d'ONG européennes, et d'associations françaises et/ou communautaires.

Il veut être un espace d'expression, d'échange et de travail pour combattre l'exclusion et la discrimination.

Fort du précédent Forum, une place centrale a été donnée aux usagers de la Santé Mentale pour animer et organiser ce forum, notamment aux usagers qui pratiquent l'advocacy au sein des délégations régionales, dans les Espaces Conviviaux Citoyens, et qui ont travaillé à l'engagement de leurs partenaires en régions (CAEN, GRENOBLE, PARIS, PERPIGNAN, ROUEN). La deuxième journée est animée et/ou co-animée par des personnes en situation de handicap et/ou de discrimination qui ont pris le pari de construire des situations interactives où chacun sera amené à « déconstruire » ses représentations à travers un parcours de découvertes où se mêleront forums de discussion et activités d'expression.

Ce Forum, clairement, s'inscrit dans le prolongement de l'Année Européenne pour l'Egalité des Chances qui « vise à faire prendre conscience que toute personne a droit à une égalité de traitement. Créer un climat favorable à la valorisation des différences, au respect du droit, à la protection contre la discrimination. Elle sera axée sur les obstacles et inégalités qui touchent plusieurs communautés » (Définition du Parlement et du Conseil).

Dans le champ de la santé mentale, ce combat rejoint les intentions politiques manifestées lors de la Résolution Intergouvernementale d'Helsinki et le Livre Vert de la Commission Européenne. Il suppose le respect élémentaire des droits fondamentaux, notamment le droit d'expression, le droit



de circulation, le droit au travail et le droit au logement personnel et à l'intimité.

Les personnes en situation de handicap psychique veulent associer dans ce Forum toutes celles et tous ceux qui sont en but à la discrimination du fait de leur sexe, de leur origine ethnique, de leurs convictions, de leur âge, de leur handicap, de leurs conditions matérielles. L'inclusion et le mouvement « Independent Living » seront valorisés.

A l'occasion de ce Forum, il s'agit de pouvoir inverser les attendus traditionnels de chacun, autant ceux des politiques, des professionnels, que des acteurs militants et des personnes discriminées, tous citoyens. En s'appuyant sur le point de vue des personnes discriminées, il s'agit d'interroger, de déstabiliser en somme, les composantes des pratiques discriminatives pour créer un pas de côté qui ouvre un espace de transformation sociale.

Informations : www.forum.advocacy.fr
forum@advocacyfrance.fr

Inscriptions : <http://www.forum.advocacy.fr/Inscription.html>

Martine Dutoit Directrice d'ADVOCACY-France
Jeannine Accoce pour la FFPP,
(membre du comité d'organisation du Forum)

SME/MHE - EUROPSYRHABILITATION - DPI Europe - CEDEP - SMES EUROPA - Psychiatrie-Selbshilfe (Luxembourg) - SILLALLA(Finlande) - BLACK AND WHITE BAND(Crit et Code de l'Equipe de Bruxelles) - AURORA POLISPORTIVA (Italie) - ADVOCACY France et ses délégations (Caen, Rouen, Paris, Perpignan, Prades, Vire) - ADHY - ARDES - ASEPS I- CEMEA - GESTES - GPFH - CNR (coordination Nationale des Réseaux de Santé) - FEMMES POUR LE DIRE, FEMMES POUR AGIR (FDFA) - FRANCE DEPRESSION - Fédération Française des Psychologues et de Psychologie (FFPP) - Fédération Française de Santé Mentale - Récit (Réseau des écoles de citoyens), AURORE - La Permanence du Jard - GEM A Plaine Voix (93) - GEM La vague à l'âme (75017) - GEM Nord mentalités (59) - URBANITES - VIVRE - ANCREAI - CTNERHI - 2IRA - IRTS Montrouge - Neuilly sur Marne - CFPES d'Aubervilliers, Centre de Formation Romainville, Saint-Honoré (75019), ETSUP.

Saisine de la CNCDP

Une somme forfaitaire de 30 euros représentant une participation aux frais de fonctionnement de la CNCDP devra être versée par toutes personnes qui souhaitent la consulter.

Conférence régionale de gériatrie en Ile-de-France :

Un état des lieux :

Le conseil régional et l'agence régionale de l'hospitalisation (ARHIF) de la région Ile-de-France ont organisé conjointement le 6 novembre 2007 une conférence régionale de gériatrie. Plus de 250 participants ont pu échanger lors de cette journée de travail sur l'organisation du système sanitaire et médico-social destiné à nos aînés dans cette région.

Mais d'abord quelques chiffres concernant la filière de soins gériatriques de la région. Il existe 10 réseaux de gérontologie, 60 consultations d'évaluation gérontologique (+ 20 supplémentaires), 15 équipes mobiles de gériatrie (+ 35 prévues), 40 unités de court séjour (+ 20 prévues), 45 consultations mémoires (+ 20 prévues), il manque encore 2000 lits en SSR (soins de suite et de réadaptation), au total d'ici 2011 c'est plus de 13000 places tous services confondus qui seront créées en Île-de-France pour consolider cette filière.

Un constat unanime des intervenants : une réponse purement médicale est bien souvent, in fine, insuffisante en gériatrie, car il s'agit malheureusement dans beaucoup de situations d'états chroniques, de maladies incurables, de difficultés normales compte tenu de l'âge etc.

Les problèmes sont plutôt du côté de l'observance des soins, de la capacité à demander et à accepter de se faire aider, les difficultés sont donc majoritairement de l'ordre des dimensions sociales, relationnelles et psychologiques.

Les problèmes récurrents rencontrés par les structures porteuses de projets sont essentiellement un manque d'infirmiers et d'aides soignants avec un taux de turn over parfois supérieur à 20% dans certaines institutions, des durées moyennes de séjour trop longues, un manque de coordination de la filière gériatrique avec un problème de superposition des dispositifs qui aurait comme effet de constituer un frein majeur à l'objectif principal des dispositifs : limiter le plus possible les hospitalisations inutiles, éviter les déménagements en long séjour ou en EHPAD lorsqu'ils ne sont pas absolument nécessaires et favoriser au maximum le maintien des usagers à leur domicile !

Quelques éléments d'analyse

Que dire de cette journée si ce n'est de constater les ressemblances avec le plan santé mentale ou bien encore, plus proche de nous, la campagne de prévention contre la dépression: on y parle des problèmes psychologiques et relationnels, mais sans évoquer que les psychologues qui exercent dans le champ de la santé sont spécifiquement formés pour penser et apporter des réponses dans ce champ de compétence. (soulignons l'absence des psychologues dans ce groupe de réflexion)

En Île-de-France, le constat est fait qu'entre les besoins et les attentes, les moyens mis à disposition demeurent très insuffisants, cf recensement INSEE 2005 : 1 881 719 de plus de 60 ans en IdF, avec une espérance de vie de 81 ans en moyenne tous sexes confondus. C'est l'une des régions qui accueillent le plus de personnes âgées! Il est rassurant de constater que les pouvoirs publics s'emparent du problème, reste à savoir ce qu'ils vont en faire et la manière de le traiter.

Le constat porte d'emblée sur la médicalisation (et paramédicalisation) du sujet âgé pourtant dénoncé récemment par le chef de l'Etat... alors qu'il est reconnu ensuite que les difficultés relèvent majoritairement de l'ordre des dimensions sociales, relationnelles et psychologiques. Les mentalités ont bien du mal

à évoluer et restent encore au niveau des déclarations et des bonnes intentions sans être suivies d'effet quant aux réponses nouvelles à apporter. Plutôt que de savoir si la réponse médicale est suffisante ou insuffisante, cherchons plutôt à savoir si elle est adaptée ou inadaptée. À travers l'accueil aux urgences de personnes présentant des troubles somatiques, on voit bien l'augmentation des plaintes hypocondriaques, bien connues en gérontologie. Il s'agit de symptômes qui expriment un « porter plainte » (les difficultés du vieillir, avec recherche d'étayage et de réassurance dans la toute puissance du médical) le mal-être s'enracine davantage dans la dimension psychologique que dans celle du somatique et la réponse exclusivement médicale est alors inadaptée.

Le problème est abordé de façon factuelle, dans le constat du maintenant, sans prendre cette hauteur de vue ou mise à distance qui consisterait à le poser beaucoup plus en amont.

Idem du côté des soignants ; pourquoi autant de turn-over ? La réponse est à rechercher du côté de la souffrance des soignants. Plutôt que de se préoccuper de la longueur des années de vies professionnelles passées en institutions par le personnel, il serait plutôt pertinent d'améliorer la qualité de vie des années qui restent encore à y passer. Les psychologues étaient les grands absents du débat alors qu'ils devraient être au centre du dispositif.

Ce rapide état des lieux m'amène à poser un certain nombre de questions.

Du côté des professionnels :

- Concernant les soins : Comment éviter la mécanisation des soins ? Comment améliorer les pratiques professionnelles ? Et qu'est ce qu'une bonne pratique ... Comment former les soignants aux relations de soins en situation de communication altérée ? Comment installer une relation d'aide dans un espace privé comme l'est le domicile ? Comment coordonner les différentes structures, comment organiser les différents intervenants d'une même structure ?

- Concernant les professionnels : Comment donner aux soignants l'envie de travailler en gériatrie, de façon pérenne (réduire le turn-over) et valorisante (car travailler en gérontologie est rarement un choix, c'est encore très souvent un lieu imposé et connoté négativement pour la plupart des soignants) ? Comment remédier à leur souffrance et solitude professionnelle ? Comment annoncer un diagnostic de pathologie grave ? Comment aborder les questions relatives à la désignation de la personne de confiance ?

Du côté des patients et des proches :

- Concernant l'aide : Comment aider les familles, les conjoints, les enfants à vivre malgré une dépendance normale ou pathologique qui s'installe avec le vieillissement ? Comment aider les personnes âgées dépendantes à accepter tout simplement l'aide qu'on leur propose ? Comment préparer le déménagement en maison de retraite sans passer par le placement en urgence via le passage et le contexte d'urgence d'hospitalisation ?

- Concernant les filières : Que doit-on proposer aux patients qui ont une plainte mnésique mais sans atteintes neurologiques (puisque'ils sont exclus de fait de la filière Alzheimer) ? Comment faire un diagnostic différentiel entre une pathologie neurologique, un trouble mental et une difficulté psychologique normale compte tenu de la situation actuelle et de l'histoire du patient ?

- concernant le sujet : Comment prévenir la violence conjugale au domicile ? Comment prévenir la dépression et le suicide ? Comment accompagner la fin de vie ?

Toutes ces questions sont-elles réellement sans réponses ?

Psychologue : une compétence qui passe encore inaperçue !

Les psychologues qui exercent dans le champ de la santé sont à même d'accompagner ces questions. Leur formation les a préparés à cela :

La psychologie s'inscrit dans une conception de l'être humain qui allie les notions de respect des droits fondamentaux des personnes dans leur dignité, leur liberté, leur protection. Face à la fragilité et la grande vulnérabilité des personnes âgées, elle a beaucoup à donner...

Notre démarche est ancrée au plus profond de l'humanisme, elle apporte un regard sur l'être humain qui transcende sa simple dimension d'homme machine, mais aussi l'idéologie de la performance et du management du soin. Elle dépasse également l'homme réduit au neuronal et au somatique en réintégrant selon une démarche holistique, le sujet à son histoire passée et à venir.

Les problèmes psychologiques sont leur domaine privilégié de compétence. Les psychologues s'appuient sur des modèles théoriques complexes, qu'ils soient cliniques, psychanalytiques, cognitifs, neuropsychologiques. Les psychologues s'appuient sur une méthodologie, rigoureuse et scientifique.

Nous participons ainsi pleinement au diagnostic, de sa réalisation à son annonce. Nous œuvrons également à la compréhension des conduites et des comportements ouvrant

ainsi l'espace de leurs préventions, de leurs prises en charge, et de leurs accompagnements (institutionnalisation, réticence à l'aide, formation et soutien des soignants ; ceux-ci sont d'ailleurs au cœur de l'alliance thérapeutique.

La pluralité de nos champs d'applications s'étend de l'aide aux aidants, aux entretiens psychologiques individuels et/ou collectifs de soutien, à la psychothérapie, aux consultations d'évaluations psychopathologiques et neuropsychologiques mais aussi à l'organisation du travail, à la gestion des ressources humaines (à la coordination de réseau..) et nos compétences sont reconnues et utilisées de manière satisfaisante par tous ceux qui passent le cap ...

Bien que dans le domaine de la gériatrie les postes proposés soient bien souvent des temps partiels (ce qui participe à notre précarisation), les institutions qui nous recrutent peuvent témoigner de cette efficacité, l'importance des psychologues en gérontologie est croissante et devient incontournable. Nous pouvons donc répondre de façon privilégiée aux nombreuses questions posées lors de cette journée de travail au Conseil Général et apparaître comme des acteurs privilégiés dans cette filière de soins. Nous sommes prêts. Les décideurs politiques et institutionnels sauront-ils prendre des directives allant dans ce sens ?

Florent léonard

« Alzheimer : les mesures pour affronter le fléau » Le Figaro, Libération, Le Parisien, La Croix, Les Echos

Le Figaro note que « *c'est aujourd'hui que la commission chargée de l'élaboration de propositions pour un plan concernant la maladie d'Alzheimer, présidée par le Pr Joël Ménard, remet son rapport au président de la République* ». Le journal parle de « *document très attendu et très précis, tout en nuances aussi. Avec comme nécessité citée en préambule : «Un choix clair de financement public et de politique publique»* ». Le Figaro relève, entre autres, que « *le rapport insiste sur la nécessité absolue de considérer la personne malade comme sujet, de reconnaître ses droits, sa citoyenneté* ». « *Dans le même ordre d'idées, il pose très clairement le difficile problème du bien-fondé de l'annonce précoce de la maladie, en l'état actuel des traitements «au mieux hésitants, au pire insuffisants»* », poursuit le journal. Le quotidien ajoute que le texte appelle à « *fournir un effort sans précédent sur la recherche* », ou encore à « *optimiser le diagnostic en créant des consultations sur la mémoire supplémentaires avec des neurologues et des neuropsychologues* ». Le Figaro observe que « *la politique de maintien à domicile nécessite d'aménager les logements*

(éclairages, signaux visuels, appareils électriques à coupure automatique, etc.), de mieux former les aides à domicile, et plus globalement le personnel soignant à la maladie ». Le journal note par ailleurs que « *la commission pointe les immenses difficultés à faire entrer les patients dans [les établissements spécialisés EHPAD] étant donné leur nombre insuffisant, avec de surcroît d'énormes écarts interrégionaux* ». Le Figaro de conclure ainsi : « *Des mesures cohérentes et attendues nécessitant un financement qui reste à définir* ». **La Croix** retient de son côté que « *les malades pourront avoir une carte de soins personnelle* », pour « *améliorer la prise en charge du patient, notamment dans les situations d'urgence* ». Libération livre le témoignage de la fille d'une malade, qui « *s'occupe de sa mère à temps plein* ». Et **Les Echos** se penchent sur les « *48 remèdes concrets* » proposés dans ce plan. Le journal indique ainsi qu'« *élaboré par huit groupes d'experts, le rapport Ménard, qui se veut consensuel, propose des remèdes concrets à tous les niveaux - recherche, soin, accompagnement, etc. - sans, toutefois, se prononcer sur le financement de ces actions, évoquant simplement la «nécessité d'un choix clair de financement public et de politique publique»* ».

Le mois prochain dans Fédérer Le plan Alzheimer et le rapport de la défenseure des enfants sur les adolescents en souffrance seront examinés à la loupe





**ENTRETIENS FRANCOPHONES
DE LA PSYCHOLOGIE**
3-5 juillet 2008
Université Paris-Descartes
12 et 15 r Ecole de Médecine
75006 Paris, France

La Fédération Française des Psychologues et de Psychologie (FFPP) organise les Troisièmes Entretiens de la Psychologie du 3 au 5 juillet 2008 à Paris, 6^{ème}. Cette manifestation est mise en place tous les deux ans depuis 2004. Cette année, ces Entretiens ont la particularité d'être Francophones et sont organisés conjointement avec la Fédération Belge des Psychologues (FBP-BFP) et la Fédération Suisse des Psychologues (FSP). De plus, pour la première fois, une thématique est proposée.

**Psychologue : une valeur ajoutée !
La place des psychologues dans la société
d'aujourd'hui**

Les psychologues ont bonne presse, mais auraient-ils mauvaise réputation ? Notre communauté professionnelle est invitée cette année à s'interroger sur la représentation du psychologue, au cœur de la problématique de ces Troisièmes Entretiens de la Psychologie.

Malgré l'émergence incontestable de la psychologie dans notre société, la profession de psychologue souffre d'un déficit d'image, renforcé ces dernières années par l'opacité du champ « psy ». Les raisons de cet apparent paradoxe sont multiples et partagées, parfois différemment, en Belgique, en France et en Suisse. Certains facteurs de confusion sont indépendants des psychologues eux-mêmes.

Aujourd'hui, nous voyons apparaître de plus en plus de demandes, et bien plus d'offres encore. On pourrait alors penser que le psychologue joue bien un rôle de pivot dans l'analyse et la prise en charge de nombreux phénomènes concernant la personne, le collectif et la société. Mais la confusion des sollicitations, et l'instrumentalisation qui s'ensuit, conduisent à des offres qui peuvent être incohérentes. De plus, comment repérer le psychologue parmi des appellations professionnelles distinctes telles que psychanalyste, consultant, psychothérapeute, coach, etc.

Si un grand nombre de professionnels utilise les outils de la psychologie, les psychologues sont les seuls à en connaître les méthodes et le mode d'emploi : ils ont les compétences théoriques et techniques, la maîtrise de leur mise en œuvre et la nécessaire distanciation qui permet la prise en compte de la

personne en situation.

Nous souhaitons, à travers ces 3^{èmes} Entretiens de la Psychologie, élargir pour la 1^{ère} fois à d'autres pays Francophones, affirmer la « valeur ajoutée » du psychologue dans la société, valeur qu'il faut sans doute clarifier, préciser, définir à la fois pour les psychologues, le public, les employeurs, les décideurs.

Si les dimensions éthique et déontologique sont spécifiques et indissociables de la position et des pratiques du psychologue, d'autres aspects peuvent être repérés pour questionner la « valeur ajoutée » du psychologue :

l'exercice professionnel : en quoi le travail du psychologue se distingue-t-il du travail d'un « psy » non psychologue, ou d'un professionnel « non psy » ? Que nous disent les autres professionnels quant à la pertinence des activités du psychologue ?

le champ social : comment évolue la demande faite aux psychologues ? Doit-on parler d'un psychologue « d'hier », « d'aujourd'hui », et « de demain » ? Dans quels domaines le psychologue a-t-il vocation à intervenir ou à ne pas intervenir ? Que lui demandent les employeurs, les institutions, les politiques, les associations ? comment y répond-il ?

l'image : doit-on parler « du » psychologue, ou « des » psychologues ? Quelles représentations le public, les médias, et les psychologues eux-mêmes se font-ils d'un psychologue ? Dans quels cadres légaux et organisationnels (titre, code, organisations professionnelles...) évolue-t-il, et quelles en sont les incidences ?

la formation : quelles sont les spécificités de la formation (initiale et continue) du psychologue ? Quels sont les changements apportés par la certification Europsy ? Comment s'articulent pédagogiquement les différents champs théoriques qui composent « la psychologie » à l'Université ?

la méthodologie : y a-t-il des méthodes et des outils propres aux psychologues ? Sur quoi porte la compétence spécifique du psychologue en matière de tests, de recrutement, d'orientation, de formation, de psychothérapie ? La formation du psychologue le prépare-t-il à une meilleure maîtrise des analyses quantitatives et qualitatives ? En quoi le psychologue peut-il aider à prévenir l'utilisation de certains outils insuffisamment validés ?

Sans nul doute, il sera passionnant de suivre tout au long de ces journées comment les professionnels, qu'ils soient praticiens ou universitaires, les partenaires (institutionnels, politiques, associatifs) mais aussi les personnes qui font appel au psychologue, sont en mesure d'établir cette différence, de la faire valoir.

Une proposition peut être soumise en précisant le format (communication – 20 minutes, atelier ou symposium – 2h) et en envoyant à l'adresse proposition-entretiens@ffpp.net un résumé d'une page par intervention proposée en Times interligne 12 avec le titre, l'auteur, les coordonnées professionnelles.

En plus des thématiques, le Salon de la Psychologie regroupera les éditeurs, les associations, les syndicats, les organismes de formation, les institutions, qui pourront disposer d'un espace d'exposition sur le lieu des entretiens afin d'y présenter leurs activités et leurs produits.

Des interventions sélectionnées feront l'objet d'une publication sous la forme d'un numéro hors-série du *Bulletin de Psychologie* (celui concernant les Entretiens 2 paraît en décembre).

Deadline!

- Vendredi 15 février 2008 Limite des propositions de communications
- Vendredi 18 avril 2008 Fin de réponses aux auteurs
- Vendredi 25 avril 2008 Fin du tarif préférentiel
- Vendredi 23 mai 2008 Retour des résumés corrigés et programme définitif
- Mardi 3 juin 2008 Date limite de paiement pour l'inscription des auteurs
- Vendredi 6 juin 2008 Actes et programme définitifs
- Jeudi 3 juillet – Samedi 5 juillet Entretiens Francophones de la Psychologie, Paris



Tarifs

Membres FFPP/FSP/FBP-BFP	jusqu'au 25 avril 2008			à partir du 26 avril 2008		
	1	2	3	1	2	3
individuels	50 e	82 e	110 e	77 e	132 e	176 e
bon de commande universitaire	110 e	171 e	220 e	165 e	231 e	286 e

Adhésion FFPP + Inscription aux Entretiens : 209 euros avant le 25 avril 2008, 264 euros après.

Non membres FFPP/FSP/FBP-BFP	jusqu'au 25 avril 2008			à partir du 26 avril 2008		
	1	2	3	1	2	3
individuels	77 e	132 e	176 e	99 e	176 e	242 e
bon de commande universitaire	165 e	231 e	286 e	176 e	275 e	352 e



www.europeanpsychologist.eu

The European Psychologist covers research and practice development from the place where 48% of the world's psychologists work – Europe.

International cooperation and exchange are playing an ever increasing role in psychology, both in research and in practice.

Multinational research projects, international multicenter studies, and test developments are growing in number and impact, as are multinational programs of graduate and continuing education in psychology.

The European Psychologist, the English-language voice of psychology in Europe, therefore integrates across all specializations in psychology and provides a general platform for communication and cooperation among psychologists throughout Europe and worldwide.

The European Psychologist publishes four kinds of contributions:

1. Original Articles (peer reviewed) form an essential section of the journal. Not necessarily focused on European aspects, these present important new findings and ideas, and are written for a non-specialist, general readership in psychology.

2. Contemporary Reviews (peer reviewed) provide carefully written state-of-the art papers on trends and developments within psychology, with possible reference to European perceptions or fields of specialization.

3. Reports inform readers about the work of major research and other institutions of psychology in Europe, multicenter studies, as well as European projects and issues in psychology. These contributions can be presented in a lively manner, and may involve such formats as discussions, interviews, debates, or conventional articles.

4. Commentaries and News: The journal aims to act as a central source of information on important legal, regulatory, ethical, and administrative events of interest to psychologists working throughout Europe. Such items include:

- Reports on major congresses
- Calendar of forthcoming meetings
- Information on key symposia and seminars
- European funding information about major projects
- Current data on academic & other major vacancies
- Reports on legal and regulatory developments

l'actualité professionnelle et de la discipline

ÉDITION SPÉCIALE N° 1 2007

8.50 EUROS

6.50 euros: Membre de la FFPP

RÉGLEMENTER LA DÉONTOLOGIE DES PSYCHOLOGUES

POURQUOI ? COMMENT ?

Directeur de la publication Roger LECUYER,

Rédactrice en chef Brigitte GUINOT

Comité de rédaction, Christian BALLOUARD,, Marie-Christine

GELY-NARGEOT, Stéphanie ANDRU,

Marie-Jeanne ROBINEAU, Dominique SZEPIELAK, Bruno

VIVICORSI

N° ISSN - 1763-4113

FFPP 92 rue du Dessous des Berges 75013 Paris

Permanence téléphonique le mardi après midi

Tel/fax. 00 33 (0) 1 43 47 20 75 www.ffpp.net - siege@ffpp.net

A lire de toute urgence!

19 contributions participent ainsi à alimenter le débat sur « les possibles » d'une réglementation de la déontologie. La FFPP doit au printemps prochain statuer sur cette question.

Les auteurs ont décliné ce qu'exercer et enseigner engendrait en l'articulant autour de la notion fondamentale de responsabilité. L'idée commune est bien que le code de déontologie est une valeur partageable et presque tous sont d'accord pour développer des arguments qui le rendrait opposable. Il n'empêche que chacun soutient SA position selon ses croyances, son engagement, ses responsabilités. Ce numéro est le résultat d'une palette de discours à l'image de la FFPP, on y trouve tout autant des psychologues cliniciens très marqués par la psychanalyse, des psychologues du travail, de l'éducation et des universitaires qui rappellent le enseignent l'éthique et la déontologie.

Pour vous procurer le bulletin « Réglementer la déontologie des psychologues. Pourquoi ? Comment ? »

découpez ou photocopiez le bon ci-dessous et retournez-le à l'adresse indiquée accompagné de votre règlement.
prix TTC 8 euros (franco de port) pour les membres de la FFPP
prix TTC 10 euros non membre (franco de port)

Je commande _____ exemplaires du numéro

Nom, prénom :

Adresse :

Ci-joint un chèque d'euros, à l'ordre de la FFPP

Adresser le tout à FFPP 92 rue du dessous des berges 75013

Paris Tél/fax : 33 (0)1 43 47 20 75 E-mail : siege@ffpp.net

Sommaire

Réglementation de la déontologie des psychologues,

Roger Lécuyer

Des psychologues en ordre, *Norbert Bon,*

Réglementation du code de déontologie des psychologues, Ordre ou pas ordre,

Jean Camus,

Pour choisir ,

Brigitte Guinot

Petit délire récréatif et iconoclaste,

Christine Breitenstein

Déontologie, représentation, organisation : Jalons prospectifs pour (tenter de) sortir de la confusion des genres et de l'un-passe ordinale,

Alain Létuvé

L'heure ou leurre de l'ordre ?

Christian Ballouard

Une chaussure à mon pied,

Sylvie Dauriac

Si Ordre il y avait, quelles en seraient les modalités opérationnelles ?

Rémy Mervelet

« Un ordre : quels enjeux pour la profession ? » : bilan du dossier paru dans *Psychologues et Psychologies,*

Roger Lécuyer

Ordonner - Organiser – Réglementer,

Claude Sablé

A propos d'un « ordre des psychologues », libres réflexions pour échanges et argumentations,

Joseph Mornet

Mot de passe : www.ffpp.net

La Réglementation du code de déontologie : pourquoi et comment ?

Marie Jeanne Robineau

Psychologue ou juge ? Ordonnera qui pourra,

Daniel Le Garff

Qu'est-ce qui fait dés-ordre à proposer un rassemblement des psychologues ?

Marie Gaignard

Légalisation du code de déontologie des psychologues,

Frédérique Bellis

« L'inconscient n'est pas aux ordres... »,

Fabrice Leroy

L'Ordre, la formation et la recherche en psychologie

Benoît Schneider, Marie-Claude Mietkiewicz

L'alternative à l'ordre : La Régulation Professionnelle ?

Patrick Cohen

Hier, aujourd'hui et demain...

Non il ne s'agit pas d'un remake du film de Vittorio de Sica, et pourtant cette histoire, qui dure depuis tant d'années donnera matière aux historiens lorsqu'ils se pencheront sur la question du pourquoi, avec qui et comment. Cet article de loi portant sur la réglementation de la psychothérapie en France continue donc d'alimenter les conversations des spécialistes de la question. On ne compte plus les innombrables coups de théâtre, les propositions d'amendements à droite comme à gauche, les prises de positions cristallisant des haines fratricides au sein de la « communauté psy ». La détresse humaine a toujours fait recette, et le lobbying forcené auquel on assiste depuis des années pour occuper le terrain, les alliances de circonstance pour se partager la part du gâteau ont bien failli l'emporter. On ne donnait pas cher de la peau des psychologues ou pour le dire autrement certains avaient bien vite soldé l'appât du psychologue avant de l'avoir entendu. Mais c'était hier.

Aujourd'hui, silence radio du ministère de la santé chargé de rédiger le décret qui permettait d'appliquer cet article 52 qui a fêté le 9 août 2007 ses trois années d'existence. Trois ans que l'on tourne autour. Le législateur n'a pas simplifié la tâche des rédacteurs du décret puisque cet article dit une chose et son

contraire rendant ainsi la « chose » impossible.

Il aura fallu toutes ces années pour que commence à se dégager chez les psychologues l'idée de demander ensemble et c'est sur cet ensemble qu'il convient maintenant de s'appuyer, le retrait, l'abandon d'un texte de loi qui ne cesse de ne pas s'appliquer parce qu'inapplicable.

Et demain ? Il faut souhaiter qu'un texte cohérent qui prendrait en compte ce qui s'est dégagé d'une nouvelle réalité sociale, puisse réellement s'écrire. Les psychologues et les organisations qui les représentent, n'ont pas intérêt à dégager un repli corporatiste sur cette question, ils ont au contraire besoin de clarifier une compétence qui jusqu'à présent leur était conférée comme allant de soi. Ils doivent et peuvent le faire quand ils ont reçu en préalable la formation de haut niveau en psychopathologie qui reste le fondement de toute tentative psychothérapique qu'elle qu'en soit la méthode. Cela vaut également pour les non-psychologues qui revendiquent ce titre de psychothérapeute : ils doivent eux aussi en passer par là, étape naturelle du processus de légitimation.

Brigitte Guinot

Revue de presse

Le Monde



« Un gène modulerait le QI des enfants bénéficiant de l'allaitement maternel »

Le Monde consacre un article à une étude publiée dans les *PNAS*, « jugée problématique ». Le journal indique que selon cette étude, menée par Terrie Moffitt, professeur de psychologie et de sciences du cerveau à l'université américaine de Duke (Durham), « l'allaitement maternel pourrait, dans certains cas, être de nature à augmenter le quotient intellectuel de près de 7 points, dans un éventail compris entre 95 et 105 ». Le quotidien précise que « selon ce travail, [...] ce phénomène ne concernerait que les enfants nourris au sein et porteurs d'une version particulière d'un gène. Celui-ci, dénommé *FADS2*, est impliqué dans le métabolisme des acides gras contenus dans le lait ». Le Monde cite toutefois le Pr Jean-Claude Ameisen, président du comité d'éthique de l'Inserm, qui déclare que « cette publication est beaucoup plus problématique que la présentation qu'en font ses auteurs et les *PNAS*. Il faut rappeler que le QI n'est que le résultat d'un test d'aptitude adapté à l'âge de l'enfant. Or dans la discussion qu'ils font de leur travail, les auteurs ne parlent plus de QI mais d'"intelligence", ce qui n'est pas du tout la même chose ». Le journal ajoute que « pour le Pr Ameisen, une série de critiques méthodologiques peuvent être faites concernant la manière dont les auteurs établissent des moyennes de QI en fonction des différences d'âge des enfants ». « Selon lui, les auteurs "surinterprètent grossièrement" la signification des différences rapportées quand ils mesurent les effets de l'allaitement et de certaines séquences génétiques et quand ils hiérarchisent l'"intelligence" de ces enfants », continue Le Monde. Lu dans Libération 07/11/2007

Les vieux et les psychotropes

7/11/07

Conférence de presse ce matin, à la Haute Autorité de Santé. Son président, Laurent Degos et le Dr Armelle Desplanques présentaient le programme d'action de la HAS sur « personnes âgées et psychotropes ». « ..Le thème est, en tous cas, intéressant: la France connaît une situation paradoxale: trop de consommations et mauvaises consommations. On estime ainsi à 20% le nombre de personnes âgées qui prennent plus ou moins régulièrement ce type de médicaments, -un taux élevé, le double par exemple de celui en Allemagne. En même temps, les personnes âgées, qui en ont vraiment besoin, n'en recevraient pas. Laurent Degos s'est montré ravi du travail de la HAS: depuis un an, des groupes de travail ont été constitué regroupant administrations, médecins et associatifs. « Et on a cherché à travailler concrètement, sur la réalité des pratiques, dans le but d'améliorer les décisions de prescriptions, en évitant le fourre-tout. Pour cela, on a distingué clairement les troubles du sommeil, l'anxiété, la dépression et les troubles du comportement ». Et pour chacun de ces quatre cas, un état des lieux va être entrepris, puis des actions spécifiques, et enfin une mesure des impacts de ces actions. « Il n'y a pas une solution », a poursuivi le Dr Desplanques, « d'autant que cette surconsommation n'est pas nouvelle, elle est pointée depuis des années, sans que cela ne change vraiment ». Bref, une méthodologie plutôt fine et de la bonne volonté manifeste. Pourquoi, alors, ce sentiment que cela ne suffirait pas? Est-ce parce deux jours auparavant, l'IGAS avait rendu publique un rapport sur « l'information des médecins généralistes », travail dans lequel elle pointait le rôle primordial de l'industrie pharmaceutique et de ces 25 000 visiteurs médicaux? En écoutant Laurent Degos, on pouvait en effet se dire que le rapport de force n'était pas franchement en faveur de la HAS... ». Eric Favereau

REJOIGNEZ LA FFPP



La FFPP c'est une organisation responsable, dynamique, fédératrice

Responsable

- La FFPP a le courage de dire que l'on met trop de psychologues sur le marché du travail. Et que c'est une catastrophe pour la profession et la discipline.
- Elle prend position à chaque nouvelle version du projet de décret d'application de l'article 52, soucieuse de la protection du public.
- Elle n'hésite pas à poser les questions et à mettre au travail des solutions, sur l'évolution nécessaire de la profession dans le secteur de la santé.
- Elle anticipe la qualification européenne unifiée pour les psychologues en préparant activement pour 2008 la certification Eupsy.
- Elle accompagne les grandes questions liées à l'exercice de la psychologie sans langue de bois : déontologie, exercice professionnel.
- Elle a lancé en 2006 un service d'assistance juridique pour ses membres.

Pour toutes ces raisons : Rejoignez la FFPP !

CONDITIONS D'ADHESION

- Être psychologue (n° ADELI ou Diplômes)
- Ou enseignant-chercheur ou chercheur en psychologie (copie de bulletin de salaire)

MONTANT DE LA COTISATION

- Première adhésion : 65 euros
- Première adhésion fin d'année (octobre 2007-Décembre 2008) : 100 euros:
- Adhésion individuelle renouvellement) : 100 euros
- Étudiants (master 1 et 2), personnes non imposables : 35 euros sur justificatif
- Retraités : 70 euros
- Cotisation de soutien : 50 euros

L'assistance juridique (APAA) est incluse dans la cotisation individuelle, sur demande volontaire ou avec la cotisation de soutien pour les

Dynamique

- En moins de quatre ans, elle a déjà à son actif trois grands colloques (entretiens de la psychologie 2004, 2006), colloque sur l'intelligence de l'enfant en 2005.
- Elle a remporté un franc succès avec son quatrième colloque francophone « psychologie et psychopathologie de l'enfant » en octobre au Palais de la mutualité à Paris.
- Les prochains Entretiens de la psychologie seront des Entretiens francophones, organisés conjointement avec les Fédérations belge et suisse des psychologues (du 3 au 5 juillet 2008).
- Des journées nationales et régionales sont régulièrement organisées en lien avec les préoccupations de la profession et de la discipline.
- Fédérer, le bulletin de l'actualité professionnelle et de la discipline présente chaque mois des thèmes qui concernent l'ensemble de la profession : une information précise et rapide.
- Un site Web de plus en plus fréquenté, un forum participatif, des informations en temps réel sur l'actualité de la profession.
- Les coordinations régionales se développent activement et avec enthousiasme.
- Elle met en place pour la rentrée 2007 des programmes de formations spécifiques pour les psychologues en lien avec leurs préoccupations.
- Elle intervient dans tous les groupes de travail de l'EFPA (Fédération Européenne des Associations de Psychologues) qui regroupe plus de 200000 psychologues issus de 33 pays, et dont la FFPP est le membre officiel pour la France.
- Elle est associée à la Commission Internationale des Tests (ITC).
- Elle a contribué à obtenir que le congrès de l'Association Internationale de Psychologie

*Les associations intéressées pour rejoindre la fédération sont invitées à se rapprocher de
Jeannine Accoce responsable du siège.
01 43 47 20 75 siege@ffpp.net*

Fédératrice

- Praticiens et Universitaires ont choisi d'avancer ensemble pour donner à la profession et à la discipline une lisibilité et une visibilité à la hauteur des enjeux qui les traversent.
- De nombreuses organisations et de nombreux membres individuels ont décidé de continuer le mouvement fédératif malgré l'abandon d'organisations fondatrices : la FFPP vit et se développe, en continuant à œuvrer pour un rassemblement nécessaire
- Dans toutes ses commissions de travail, elle invite systématiquement les organisations nationales non membres au même titre que les organisations membres.
- De plus en plus d'organisations régionales adhèrent à la FFPP (deux adhésions de plus en 2006, une qui l'a votée en 2007, trois autres qui l'envisagent sérieusement).
- Lors des journées du Forum des Psychologues en Avignon (novembre 2006), elle a lancé un appel vers les autres organisations pour parler d'une seule voix, qui a été suivi d'effet puisque de nouveau, un travail commun se remet.
- Elle collabore avec les revues Sciences Humaines, Bulletin de Psychologie, le Journal des Psychologues.
- Elle coopère régulièrement avec des associations d'utilisateurs, de protection du public, d'organisations antisectes.



ABONNEMENT FEDERER

Le bulletin de l'actualité de la profession et de la discipline.
10 n° dans l'année !

- Abonnement électronique pour tous les adhérents à la FFPP.
- Abonnement papier pour les adhérents sur demande avec participation financière : 17 €.
- Abonnement pour les non adhérents : 30 €.